

# **LYCEE VICTOR BERARD MOREZ**

**Année scolaire 2025/2026**

## **SECTIONS SPORTIVE SKI NORDIQUE ET ALPIN**



# PRESENTATION

Être admis à la section, c'est :

- **Avoir 2 entraînements par semaine** inclus dans l'emploi du temps (Mardi et jeudi matin pour les 1ères/terminales ; Mardi et jeudi après midi pour les 2ndes). Attention, certains choix de filière peuvent rendre difficile la compatibilité ski/cours dans l'EDT.
- Des séances d'entraînements encadrées par des entraîneurs qualifiés (enseignants d'EPS spécialisés, entraîneurs du comité départemental du Jura ou régional, moniteurs ESF).
- Des sites d'entraînements à proximité du lycée (salle section sur place, les Marais, les Rousses, les Tuffes, pistes alpines station les Rousses).
- Un suivi scolaire.
- Un suivi médical pour les élèves du pôle.

## **Les objectifs de la section :**

- Obtenir son baccalauréat en 3 ans.
- Atteindre son meilleur niveau de ski possible,
- Améliorer ses compétences techniques et ses capacités physiques pour obtenir le test technique d'entrée à la préparation au diplôme d'état.

## **De son côté votre enfant s'engage :**

- A obtenir de bons résultats scolaires qui lui permettront d'envisager l'orientation de son choix.
- A suivre avec assiduité et intensité les séances d'entraînements mises en place par les entraîneurs et à participer aux compétitions pour lesquelles il sera sélectionné.
- A s'engager à l'AS (association sportive du lycée) en prenant part au minimum aux compétitions de cross et de ski organisées.

# DETECTION ET SELECTION DES ELEVES

Le lycée ne disposant que d'un nombre limité de places, une sélection des élèves se fera sur des critères scolaires et sportifs.

L'intégration d'un élève est effective pour une année et sera remise en cause et soumise à une nouvelle sélection chaque année.

## Les critères d'admission à la section sont :

- **Les résultats scolaires** : la commission d'admission portera une attention particulière aux résultats scolaires des élèves.
- **Les résultats sportifs** en club et sélection (comité départemental ou régional) de l'année en cours, ou de l'année précédente en cas de problème physique.
- **Les tests physiques** : chaque candidat sera classé en fonction des performances réalisées aux tests de sélection lors de la journée de détection : un test de course en montagne et un test de coordination, explosivité/vitesse.
- **Les tests sur neige** :  
Alpin : descente libre et tracé  
Nordique : parcours technique en ski classique et skating
- **Un entretien individuel.**

A partir de ces critères, une commission d'admission (composée du chef d'établissement, des professeurs coordonnateurs et des entraîneurs) décidera de la recevabilité ou non des candidatures (début juin). Votre enfant recevra la décision de la commission de recrutement fin juin (après décision académique d'affectation).

La commission se réserve le droit de recruter de manière exceptionnelle un élève n'ayant pu participer aux tests (blessures, stages, examens...).





# POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

## PROCEDURE D'ADMISSION

**9 MARS 2025 : Dépôt des candidatures** (fiche candidature à télécharger sur le site du lycée de Morez.

**12 ET 19 MARS 2025 : Tests sur neige nordique et tests sur neige alpin** (sur convocation)

Vous munir :

- de votre matériel
- pour le ski alpin d'un forfait station les Rousses (1/2 journée)

**21 MAI 2025 : Tests physiques et entretiens individuels** (sur convocation)

Vous munir :

- D'une tenue de sport (baskets, running, short)
- Des bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de la classe de 3<sup>ème</sup> (de 2GT pour les candidats en 1<sup>ère</sup>)
- Des meilleurs résultats sportifs obtenus par votre enfant lors de la saison 2022/2023, ainsi que ses points FFS (à la date de candidature).
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski délivré pour la saison en cours (2023/2024) par un médecin du sport. Il sera valable uniquement pour les tests.

**Début JUIN 2025 : Commission d'admission en section sportive**

Communication des résultats d'admission par courrier, sous réserve de la décision de la commission académique d'affectation en classe de seconde (fin juin).

**Début JUILLET 2025 : Inscription administrative en classe de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ou terminale.** (Selon décision de l'affectation académique fin juin)

À fournir (en plus du dossier commun aux classes de seconde) :

- Un certificat médical délivré par un médecin du sport, pour la saison à venir. (Valable de juillet de l'année en cours à juin de l'année suivante !)
- Le règlement intérieur de la section sportive : complété et signé.
- La charte d'engagement : complétée et signée.